



Pour dénoncer l'aide d'urgence, ils occupent un centre de requérants

VEVEY • Des militants du droit d'asile ont occupé un centre de requérants vendredi soir, avant d'être délogés par la police. Ils réclament l'abolition de l'aide d'urgence.

MICHAËL RODRIGUEZ

Les militants du droit d'asile haussent le ton contre le régime de l'aide d'urgence. Vendredi soir, sept membres du collectif «Droit de rester» ont occupé le Centre de requérants de Vevey, alors qu'une trentaine de personnes manifestaient devant le bâtiment. Tous réclament la fin du rationnement des prestations sociales frappant les recalés de l'asile. «Aide d'urgence = torture», pouvait-on lire sur une banderole et sur les tracts des manifestants. Une autre action devrait avoir lieu cette semaine.

Paisible évacuation

Les visiteurs surpris avaient l'intention de prendre leurs quartiers deux ou trois jours dans le centre. Finalement, ils n'y seront restés qu'une poignée d'heures. Appelés par la direction du centre, cinq ou six agents de Police Riviera ont sommé les occupants de quitter les lieux. Il était alors un peu plus de 22 h, heure à laquelle le centre ferme ses portes aux visiteurs. Après avoir parlementé un moment avec la police, les militants ont accepté de sortir du bâtiment vers 23 h.

L'établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) ne portera pas plainte contre les occupants. «Nous n'allons pas mettre de l'huile sur le feu», explique sa porte-parole, Emmanuelle Marendaz Colle. Si elle juge «très bien que des citoyens suisses prennent la défense des migrants», la porte-parole de l'EVAM est en revanche irritée par les nombreuses «erreurs» contenues dans les tracts du collectif. Elle réfute notamment les critiques formulées sur l'accès aux soins médicaux et la nourriture dans les centres d'aide d'urgence.

Pétition lancée

Le collectif «Droit de rester», membre de la Coordination asile Vaud, a lancé dans la foulée une pétition en faveur des requérants déboutés et des personnes frappées de non-entrée en matière (NEM), qui sont au nombre de 600 environ dans le canton. Le texte demande l'abolition du régime précaire imposé à ces migrants, l'octroi de permis de séjour et la suppression de l'interdiction de travailler. Sur ce dernier point, le Conseil d'Etat vient de montrer qu'il est déterminé à ne rien faire (lire ci-contre).

La pétition a déjà circulé samedi à Vevey, où 200 signatures ont été recueillies en une journée, affirme le col-



Les militants ont occupé le Centre de requérants de Vevey, réclamant la fin du rationnement des prestations sociales frappant les recalés de l'asile. CARINE ROTH/ARKIVE.CH

lectif. Accompagnés d'une quinzaine de requérants, les militants se sont installés dans un parc de la ville. «Nous avions demandé de pouvoir y camper pendant deux ou trois jours», relate Graziella de Coulon, membre de la Coordination asile. Mais le municipal de police (le socialiste Lionel Girardin, ndlr) ne nous a pas donné

l'autorisation.» Le collectif envisage de mener d'autres actions dans le courant de la semaine. Au départ, il aurait souhaité occuper une église plutôt qu'un centre de requérants, mais les négociations avec les responsables protestants et catholiques ont avorté. Graziella de Coulon leur reproche d'avoir d'abord accepté, puis

de s'être rétractés. «Nous avons donné une réponse positive, rétorque Pascale Gilgien, conseillère synodale de l'Eglise évangélique réformée. Mais nous voulions qu'un groupe de travail commun soit créé, afin de savoir où et comment se ferait cette occupation. Or la Coordination asile n'a pas donné suite à notre demande.» I

PERMIS DE TRAVAIL: LE CHÂTEAU NE FERA RIEN

Le Conseil d'Etat vaudois ne veut rien entreprendre pour permettre aux requérants d'asile déboutés de travailler. Prenant le Grand Conseil à rebrousse-poil, le Château cantonal prône tout simplement le statu quo. Un postulat écologiste soutenu par une majorité de députés demandait au gouvernement de faire «tout son possible» pour que les requérants déboutés obtiennent des permis de travail dans

deux cas de figure: lorsqu'ils sont établis dans le canton depuis plus de cinq ans ou lorsque leur renvoi n'est pas exigible. Mais visiblement, rien n'est possible pour le Conseil d'Etat. Le Château ne souhaite pas intervenir auprès des autorités fédérales pour demander des exceptions à l'interdiction de travailler. La raison? Les autres cantons ne veulent pas bouger, affirme le gouvernement, pour qui seule une action

commune aurait des chances d'aboutir. Mais tous les cantons ne sont pas aussi inactifs. On apprend dans la réponse du Conseil d'Etat que «certains cantons tolèrent la prise d'activité lucrative de requérants d'asile déboutés à certaines conditions». Entre revendiquer par la voie officielle et instituer une tolérance, le Gouvernement vaudois a donc fait son choix: c'est ni l'un ni l'autre. MR

EN BREF

PHOTOGRAPHIE Deux lauréats «engagés»

Le jury du 7^e Grand Prix international de photographie de Vevey a primé dimanche deux lauréats. Le Suisse Christian Lutz est récompensé pour le projet «The Horn» et le Bangladais G.M.B Akash pour «To abolish child labour you have to make it visible». Cette édition a connu une participation record de plus de 1000 professionnels du reportage ou artistes plasticiens de plus 30 pays, ont indiqué les organisateurs. Le jury s'est décidé pour deux dossiers politiquement engagés. Avec son projet «The Horn», Christian Lutz (1973) entend mettre en lumière l'expression du pouvoir militaire au service du pouvoir économique. Il se rendra au large de la Corne de l'Afrique pour documenter l'opération militaire européenne contre la piraterie. Le bangladais G.M.B. Akash (1977) veut quant à lui dénoncer le travail des enfants au Bangladesh. ATS

COLOVRAY

Centre sportif pour 1 franc symbolique



Nyon veut céder le centre sportif de Colovray à l'Union des associations européennes de football (UEFA) pour 1 franc symbolique. La ville économiserait quelque 850 000 francs de frais de fonctionnement par an. Pour autant que la décision soit acceptée par le Conseil communal et le Comité exécutif de l'UEFA, Nyon accordera à l'association dirigée par Michel Platini un droit de superficie de 49 ans. Avec Colovray, l'UEFA entend s'impliquer davantage dans la vie sportive de la région où elle a son siège. Elle veut construire un terrain synthétique supplémentaire et mettre le stade aux normes de la Challenge League. Les arbitres, les entraîneurs, les joueurs présents en séminaire ou en visite pourront profiter des installations. ATS/KEYSTONE

PORTES OUVERTES

«Vif succès» pour le Centre de transfusion

Plus de 500 personnes ont visité dimanche les nouveaux locaux et installations du Service vaudois de transfusion à Epalinges, sur les hauts de Lausanne. Ces portes ouvertes étaient organisées à l'occasion de la Journée mondiale du don du sang. La moitié du personnel médical, scientifique et administratif, soit une trentaine de collaborateurs, était mobilisée pour montrer et expliquer aux visiteurs les activités du centre, a indiqué dimanche celui-ci, au terme d'une journée qualifiée de «vif succès». Le centre de transfusion gère une partie essentielle de la «chaîne du sang», indispensable à la bonne marche des hôpitaux.

Plusieurs dizaines de personnes ont profité de cette journée pour faire don de leur sang. Chaque année, plus de 21 000 Vaudois donnent leur sang. Grâce à eux, le Service vaudois de transfusion peut constituer une réserve de 30 000 poches, l'équivalent de 13 500 litres. Malgré cet effort de solidarité, et en dépit des progrès de la médecine qui permettent des économies de sang, le canton manque encore cruellement de donneurs. ATS

POUVOIRS

Le président Pascal Broulis perd un point face à la Commission de gestion du Grand Conseil

JÉRÔME CACHIN

«La paix des braves est là», lance Pascal Broulis. Le numéro un du Château commente la sortie de crise annoncée hier par le Gouvernement vaudois et la Commission de gestion du parlement. La loi sur le Grand Conseil sera modifiée dans un sens qui préserve les pouvoirs de la commission, pouvoirs que le Conseil d'Etat – Pascal Broulis en tête – avait remis en cause. Après deux séances entre représentants du Château et du parlement, le 3 juin et hier, le pacte a été conclu.

En avril, présentant son rapport annuel, la Commission de gestion (COGES) accusait le Conseil d'Etat de lui avoir mis des bâtons dans les roues. «Nos relations avec le Conseil d'Etat ont vite été très tendues, en particulier avec le président du Conseil d'Etat», expliquait alors la

présidente socialiste de la COGES, Anne-Marie Depoisier.

La COGES estime qu'elle n'a ni à demander l'autorisation d'un conseiller d'Etat pour entendre un employé de son département, ni à accepter la présence du conseiller d'Etat lors de l'audition de l'employé. Le Conseil d'Etat avait estimé le contraire, rompant avec la pratique d'avant 2007. Fallait-il y voir la patte de Pascal Broulis, premier président permanent du Conseil d'Etat, qui aurait ainsi trop tiré la couverture à lui? La présidente de la COGES se le demande encore.

Hier, le communiqué conjoint du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, précisait: «Les dispositions réglant les compétences des commissions de surveillance des Chambres fédérales ouvrent des pistes, qui semblent à

même de clarifier la procédure cantonale.» Ces dispositions sont «plus précises et utilisables par analogie». Mardi 23, la COGES déposera une initiative législative dans ce sens.

En attendant la révision de la loi, il est décidé de «s'inspirer [des dispositions fédérales] pour établir à brève échéance les dispositions pratiques nécessaires.» La remarque est d'importance, car la COGES avait suspendu ses investigations sur la guerre des chefs à la police cantonale, dont les conclusions sont attendues pour le second semestre 2009.

La COGES a brandi une arme efficace: un avis de droit du professeur de droit constitutionnel Pascal Mahon, qui s'inspire des règles de la Bernese fédérale. En substance, la «haute surveillance» sur le gouvernement,

que doit exercer le parlement par le biais de la COGES, ne doit pas avoir d'autres limites que la loi. Or, comme la loi sur le Grand Conseil est floue sur ce point, le professeur préconise d'interpréter le texte existant en faveur de la COGES. Cette dernière devrait informer le chef de département de l'audition prochaine d'un employé. Le chef de département ne disposerait que du droit d'être entendu avant son employé, mais pas du droit d'assister à son audition.

Le Conseil d'Etat a donc cédé, par rapport à ses exigences antérieures. Anne-Marie Depoisier admet que le parlement a gagné, tout en restant prudente: «C'est vrai que le Conseil d'Etat nous suit et veut rediscuter tous les problèmes. Nous pouvons être contents mais nous n'avons pas terminé.» I